

les députés de son parti qui sont intervenus jusqu'ici ont soutenu que les gains en capital bénéficieraient aux biens nantis et certains députés libéraux ont affiché la même attitude. Voilà qui prouve qu'ils ne comprennent rien à la question des gains en capital. Le député a fort sagement déclaré que les gains en capital constituaient le pécule des agriculteurs et des hommes d'affaires et il a parfaitement raison là-dessus. En fait, c'est là le seul pécule dont ils disposent. Mais cela va plus loin.

Un jour que je me trouvais dans la rue à Black Diamond, un homme d'affaires âgé de 35 à 40 ans environ m'a posé la question suivante: «Quand comptez-vous supprimer la taxe sur les gains en capital?» J'ai voulu savoir pourquoi la question l'intéressait puisqu'il n'était pas sur le point de se retirer des affaires. Il m'a répondu qu'il était propriétaire du terrain voisin de sa station-service et qu'il souhaitait agrandir son entreprise en embauchant sept autres personnes, mais que tant que les gains en capital seraient imposables, il ne donnerait pas suite à son projet car il y perdrait. Il était prêt à travailler d'arrache-pied pour assurer le bien-être de sa femme et de ses enfants, mais il n'était pas disposé à le faire pour un «fichu» gouvernement, m'a-t-il déclaré.

Je serais curieux de savoir combien d'hommes d'affaires avaient pris la même décision justement à cause de la taxe sur les gains en capital. Cette mesure s'adresse non seulement aux riches, mais à tout le monde.

Il y a une autre chose que je voudrais mentionner, mais je n'ai pas le temps, car je sais que ces questions doivent être brèves et concises. Le député a dit souscrire à la mesure relative aux gains en capital, car ce qui était en jeu, c'était le pécule des agriculteurs et des chefs d'entreprise. Selon lui, cette raison justifiait à elle seule qu'on appuie cette disposition. Cependant, le député connaît-il d'autres raisons pour lesquelles cette disposition sur les gains en capital est si importante pour le Canada? Est-il au courant de l'attitude incroyable des députés néo-démocrates de l'Ouest qui prétendent que l'élimination de l'impôt sur les gains en capital ne profite qu'aux riches? Je me demande si le député serait disposé à dire cela aux agriculteurs de la Saskatchewan?

M. Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je remercie le député de Bow River (M. Taylor) de ses observations et de sa question. Pour ma part, si je me suis lancé en politique, c'est surtout après avoir vu ce que l'impôt sur les gains en capital avait comme répercussions pour les agriculteurs et les chefs de petite entreprise de l'Ouest du pays. Depuis qu'il existe, cet impôt a, sans aucun doute, toujours plané comme une menace au-dessus de leur tête. Il a fait reculer toute une génération de vieux agriculteurs et chefs d'entreprise qui ont été fondamentalement incapables de transmettre leurs biens à la génération suivante. Cette disposition stimulera l'activité d'un bout à l'autre du pays et, ce qui est plus important, je crois qu'elle donne aux jeunes l'occasion de réussir.

Je connais, à l'instar de nombreux de mes collègues, de nombreux jeunes pleins de vitalité, qui sont désireux de travailler. Ils sont prêts à travailler de longues heures, le soir et les fins de semaine, mais ils ne consentiront pas tous ces sacrifices s'ils voient que le gouvernement leur reprend sous forme d'impôt tout ce qu'ils ont accumulé grâce à leurs efforts. Cette mesure donne à ceux qui ont l'esprit d'entreprise, ceux qui

désirent se donner la peine de bâtir une entreprise, cette occasion. Ces sociétés emploieront des gens et c'est là la retombeée de cette mesure. C'est également le principal objectif du présent budget.

Il convient de signaler que la mesure relative aux gains en capital est juste pour tous les Canadiens. A mon avis, elle devrait être appuyée par tous les partis à la Chambre. Les députés de l'opposition n'ont pas vraiment protesté avec vigueur contre cette initiative. J'ai mentionné tout à l'heure que j'avais participé aux audiences du comité des finances, du commerce et des questions économiques. Si je ne m'abuse, le comité avait recommandé d'éliminer complètement l'impôt sur les gains en capital. Je suis heureux de voir que le ministre des Finances a été en mesure de répondre au moins en partie à cette requête en proposant une exemption cumulative de \$500,000 sur toute une vie.

M. Malone: Monsieur le Président, à l'instar du député de Bow River (M. Taylor), je voudrais féliciter également le député de son excellent discours et surtout de la façon avec laquelle il a été en mesure d'établir les fondements de notre économie et la nécessité de nous appuyer sur des principes solides. Son exposé était, à mon avis, clair et facile à comprendre.

Étant donné la façon rationnelle et raisonnée avec laquelle le député a fait son exposé et sachant que les députés des deux partis d'opposition s'en donnent à cœur joie depuis la présentation du budget en attaquant une à une ses dispositions, comme si elles n'avaient aucun lien entre elles, je voudrais me pencher sur une question qui concerne le coût du carburant. Étant donné que le député envisage cette question dans une large perspective et qu'il souhaite réellement faire de son mieux pour aider les Canadiens, je voudrais lui demander ce qu'il répondrait à quelqu'un qui lui demanderait pourquoi on a relevé le prix des combustibles, afin que la Chambre puisse bénéficier de son jugement rationnel et pondéré.

• (1710)

M. Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je remercie le député de Crowfoot (M. Malone) de sa question. C'est une question que mes commettants m'ont posée pendant la fin de semaine. Assurément, c'est un sujet de préoccupation, surtout en agriculture où l'on utilise beaucoup de combustible.

Sauf erreur, à compter du 1^{er} juin conformément à l'Accord de l'Ouest, les prix du pétrole ne seront plus réglementés. A ce moment-là la redevance de canadienisation sera abolie. Les députés se rappelleront que cette taxe avait été imposée en 1981 dans le cadre du Programme énergétique national. Elle devait permettre à Petro-Canada d'élargir ses activités. C'est ainsi que la société d'État avait acquis Petrofina pour laquelle le gouvernement précédent avait englouti 1.6 milliard de fonds publics pour s'approprier un réseau de stations-service déjà bien organisé. Ces stations-service étaient déjà assujetties à l'impôt et à la réglementation canadienne. Telle était la raison d'être de la redevance de canadienisation. C'est ainsi que disparaît le 1^{er} juin une taxe de 0.7¢ le litre. Il est vrai que dans le cadre de l'Accord de l'Ouest, à compter du 3 septembre entre en vigueur une taxe d'accise de 2¢ le litre sur le carburant. S'il est vrai, comme le prévoient les analystes, que les prix du pétrole vont baisser au cours des prochains mois, je suis convaincu que nous payerons l'essence moins cher. Le